



Notice de sélection pour Consultants Individuels

Un Consultant **International** et un Consultant **National** pour l'évaluation finale du
Projet PANA-ASA

IC/CIDD/PANA-ASA/232/2014

Date: 10 octobre 2014

Pays :	République Démocratique du Congo – RDC
Intitulé de la mission :	Recrutement d'un (1) Consultant International et un (1) consultant National pour l'évaluation finale du Projet « Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires »
Durée de la mission :	23 jours
Lieu de la mission :	A Kinshasa , avec missions sur terrain dans au moins deux (2) de quatre (4) provinces suivantes : Bas-Congo, Bandundu, Kasai Oriental et Katanga.

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et proposition financière) dûment signées à l'adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue au plus tard le 21 octobre 2014.** N'hésitez pas à écrire à l'adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire au plus tard le **16 octobre 2014.**

1. Contexte et justification

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre, tel est le cas du projet *« Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires »*.

2. Qualifications requises

Education :	Diplôme universitaire de niveau BAC + 5 en sciences économiques, gestion, agroéconomie, économie de l'environnement, ou domaines similaires.
Expérience :	- Pour le Consultant International : 15 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente - Pour le Consultant National : 5 à 7 ans d'expérience professionnelle pertinente - Une connaissance du PNUD et du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial); - Une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ; - Des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; - Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets d'adaptation du secteur agricole ou de gestion des ressources naturelles ; - Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la gestion adaptative appliquée à l'évaluation de projets internationaux.
Langues requises :	Une bonne maîtrise du français est exigée. La connaissance de l'anglais est un atout majeur.

Autres compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique, une bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, MS Excel, MS Powerpoint, Internet) et les logiciels d'analyse des données.
- Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés.
- Disponibilité à se déplacer en province et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles.

3. Documents constitutifs de l'Offre :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat (e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

<u>Document</u>	<u>Description</u>	<u>Forme</u>
Proposition technique pour l'exécution de la mission attendue	• Une note de motivation • un descriptif détaillé de la méthodologie envisagée pour l'étude, et les outils proposés; • un calendrier du déroulement de toutes les tâches à effectuer ;	Pas de formulaire spécifique
Curriculum Vitae/P11	-CV avec une présentation du consultant répondant à l'appel ; -Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des projets et études menés les 2 dernières années et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence.	Formulaire P11 (SC& IC/annexe 4) - (Cliquer sur « P11 (SC&IC) » pour télécharger le document)
Diplômes	Envoyer les copies de vos diplômes	
Proposition financière ou Tableau des coûts	Remplir le tableau du budget (offre financière) proposé, présenté en USD \$;	Annexe « Tableau des coûts (annexe 3) ». (Cliquer sur « Tableau des coûts » pour télécharger le document)

4. Evaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).

a. Les propositions techniques

Elles sont évaluées sur des critères suivants en rapport avec les termes de référence:

Pour information, la proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères	Points
Le/la soumissionnaire a-t-il/elle le profil requis pour réaliser la mission ?	20
L/la soumissionnaire a-t-il/elle explicité de façon claire et précise l'objectif de la mission ?	25
La méthodologie et les outils proposés sont-ils appropriés aux produits décrits/attendus dans les TDR ?	30

La méthodologie et le chronogramme proposés sont-ils cohérents et réalistes pour garantir la réalisation effective des produits attendus de la mission ?	25
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 point ; cette note technique sera pondérée à 70%.

b. Les propositions financières

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire. Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

N.B.

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [Conditions Générales des Contrats Individuels \(annexe 2\)](#). (Cliquer sur « [Conditions Générales des Contrats Individuels](#) » pour télécharger le document)

ANNEXES

Annexe 1 - Terme de Références de la mission (voir plus bas)

Annexe 2 - Conditions générales des Contrats Individuels :



Conditions générales
des contrats prestata

Annexe 3 – Tableau des Coûts



Tableau des
Coûts.docx

Annexe 4 – P11 (SC & IC)



P11 modified for SCs
and SSAs-Draft.doc

**Annexe 1 : TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION FINALE DU PROJET
«RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR AGRICOLE EN RDC POUR
UNE PLANIFICATION ET UNE REPONSE AUX MENACES ADDITIONNELLES
QUE REPRESENTENT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA
PRODUCTION ET LA SECURITE ALIMENTAIRES»**

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TOR) énoncent les attentes d’une évaluation finale (TE) du projet « *Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires* » (PIMS N° 4045)

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

Tableau de résumé du projet

Titre du projet :	Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires			
ID de projet du FEM :			<u>à l’approbation</u> <u>(en millions USD)</u>	<u>à l’achèvement (en millions USD)</u>
ID de projet du PNUD :	Award Id : 00058493 Project Id : 00072678	Financement du FEM :	3 000 000	3 000 000
Pays :	République Démocratique du Congo (RDC)	Financement de l’agence d’exécution/agence de réalisation :	50 000	148 850
Région :		Gouvernement :		3 000 000
Domaine focal :	Changements Climatiques	Autre :		
Agent d’exécution :	PNUD	Coût total du projet :	6 050 000	6 148 850
Autres partenaires participant au projet :	Direction du Développement Durable / Ministère de l’Environnement Conservation de la Nature et Tourisme	Signature du DP (Date de début du projet) :		25-04-2010
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 28-02-2014	Réel : 27-06-2014

Objectif et portée

Contexte du projet

Face au problème mondial des changements climatiques, les différents Etats présents au Sommet de la Terre sur l'Environnement et le Développement tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, ont convenu sur la mise en application de la Convention sur les Changements Climatiques. En respect à cet engagement, la République Démocratique du Congo a consenti le 8 décembre 1994, à la ratification de cette convention. Pour y faire face, les Etats sont appelés à se prémunir des stratégies d'adaptation appropriées et durables.

Dès lors, la RDC s'est engagée, dans une démarche volontariste, visant à remplir les différents engagements auxquels il a souscrit.

Etant donné l'urgence de s'attaquer aux défis des changements climatiques et au regard des axes de vulnérabilité identifiés au niveau national, le Ministère de l'Environnement, en tant qu'Organe Officiel de pilotage de la convention avait, au lendemain de cette conférence amorcé des travaux d'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques en sigle « PANA ».

Ainsi, pour faire face à la variabilité accrue due aux changements climatiques, dans différentes zones agro-climatiques, et à ses impacts sur le secteur agricole en RDC (source de revenus pour la majorité de la population), le pays a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers le Fonds d'Appui au Pays en Développement (LCDF), des financements pour la mise en œuvre du projet intitulé : «Renforcement des capacités du secteur agricole en RDC pour une planification et une réponse aux menaces additionnelles que représentent les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires», en vue d'atténuer les effets de la vulnérabilité aux changements climatiques dans ses zones sensibles.

Ainsi, grâce à un financement sur quatre ans de l'ordre de 3.148.850 dollars en espèces (dont 3.000.000 USD du FEM et 148.850 USD du PNUD) et une contribution en nature 3.000.000 dollars provenant du gouvernement, le PNUD, agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a appuyé le Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de ce projet visant comme objectif majeur le renforcement des capacités des communautés agricoles (incluant la culture, l'élevage et la pêche) à s'adapter au changement climatique.

Le projet devait, pour ce faire, contribuer à réduire la vulnérabilité au sein des populations rurales dans quatre sites sélectionnés (Kipopo/Katanga, Kiyaka/Bandundu, Ndandajika/Kasaï Oriental et Ngimbi/Bas-Congo), à travers la promotion du renouvellement du matériel agro-génétique par l'apport de matériel génétique plus adapté aux conditions climatiques attendues, ainsi que la création ou le renforcement du mécanisme d'appui au secteur agricole (services de vulgarisation, outils technologiques, informations agro-météorologiques et planification) à tous les niveaux (local, provincial et nationaux).

Le projet devait faciliter la mise en place de mesures d'adaptation appropriées pour une planification à tous les niveaux, en tenant compte des spécificités régionales.

Les axes d'intervention et les groupes ciblés par le projet sont les suivants :

- Composantes : Le projet a comporté trois composantes en rapport avec les résultats visés :
 - Résultat 1 : La résilience des systèmes de culture utilisés par les populations rurales est améliorée
 - Résultat 2 : Les capacités techniques des petits agriculteurs et des institutions agricoles sont renforcées

- Résultat 3 : Les meilleures pratiques sont identifiées et diffusées
- Groupe cible : le projet a ciblé les petits producteurs et des institutions agricoles, autour de quatre sites de l'INERA situées à Kipopo (Province du Katanga), Kiyaka (Province du Bandundu), Ndandajika (Province du Kasai Oriental) et Ngimbi (Province du Bas-Congo).

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

Approche et méthode d'évaluation

Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (*Annexe C*) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé à Addis Abba. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d'intervention du Projet PANA. L'évaluateur choisira de visiter, dans chacune des quatre (4) régions, les sites couverts par le projet. Ce choix sera fait par l'évaluateur qui prendra en compte les sites d'intervention du projet dans son programme de visite.

Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- Administrations de tutelle : Ministères en charge de l'environnement (Secrétariat Général, Direction du Développement Durable), Ministère en charge de l'Agriculture, et du Développement Rural, (Direction en charge de la prospective Agricole) ;
- Bureau régional du PNUD FEM : le Conseiller Technique Régional en charge de l'Adaptation ;
- Bureau Pays du PNUD : Unité Croissance Inclusive et Développement Durable ;
- Equipe du Projet : Direction du Développement Durable ;
- Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau local : Inspections provinciales de l'Agriculture dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasai Oriental, du Katanga ;
- Partenaires techniques et financiers : PNUD, INERA, METTELSAT, IITA ;

- Projets et programmes cofinanciers.

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'[annexe B](#) des présents termes de référence.

Critères d'évaluation et notations

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir [annexe A](#)) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D](#).

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	<i>Notation</i>	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	<i>Notation</i>
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

Financement/cofinancement du projet

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

Intégration

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

Impact

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. ¹

Conclusions, recommandations et enseignements

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

¹ Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

Modalités de mise en oeuvre

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD RDC qui contractera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

Calendrier d'évaluation

L'évaluation durera au total 23 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	3 jours (<i>recommandé: 2-4</i>)	
Mission d'évaluation	11 jours (<i>recommandé: 7-15</i>)	
Projet de rapport d'évaluation	8 jours (<i>recommandé: 5-10</i>)	
Rapport final	2 jours (<i>recommandé: 1-2</i>)	

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD pour l'approbation de Comité Technique de Suivi
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD, les membres de CP
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, les membres de CP, le PFO du FEM et le conseiller technique du PNUD FEM
Rapport final en Français *	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du PNUD FEM.
Rapport final traduit en Anglais	Rapport d'évaluation traduit en Anglais	Dans un délai de 10 jours	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du PNUD FEM.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

Composition de l'équipe

L'équipe d'évaluation sera composée d'un évaluateur international et 1 évaluateur national. Chaque évaluateur doit disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L'évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

- 15 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente pour l'international et 5 à 7 ans pour le national
- une connaissance du PNUD et du FEM ;
- une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
- Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets d'adaptation du secteur agricole ou de gestion des ressources naturelles.
- Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l'évaluation de projets internationaux.
- Une bonne maîtrise du Français est exigée.
- Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés.
- Disponibilité à se déplacer en province et à travailler sur le terrain dans des conditions souvent difficiles.

Modalités de paiement et spécifications

Le paiement sera réalisé de manière échelonnée :

- 20% à la soumission du rapport initial
- 40% à la soumission du rapport provisoire
- 40% à l'acceptation du rapport final (français et anglais)

Processus de candidature

Il est attendu de chaque consultant(e) :

- Une proposition technique décrivant clairement et spécifiquement la méthodologie à utiliser par le consultant et
- Une description détaillée des expériences antérieures des consultants

- et une proposition financière.

La sélection sera équitable et transparente et tiendra compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le cadre logique du projet, est organisé en 3 résultats et 8 produits :

Résultat 1 : la résilience climatique des systèmes de culture employés par les populations rurales est améliorée
<i>Produit 1.1. une chaîne d'approvisionnement opérationnelle pour la production et la vulgarisation de variétés climatiquement résistantes de maïs, manioc et riz</i>
<i>Produit 1.2. Adoption par les cultivateurs de techniques de culture durables</i>
<i>Produit 1.3. Adoption d'activités génératrices de revenus diversifiées et climatiquement résilientes</i>
<i>Produit 1.4. Calendriers de cultures actualisés et paquets technologiques</i>
Résultat 2 : Les capacités techniques des petits producteurs et des institutions agricoles sont renforcées
<i>Produit 2.1. Compétences améliorées en matière de gestion de risques climatiques</i>
<i>Produit 2.2. Un réseau consultatif hydro-agro-climatique</i>
<i>Produit 2.3. Un système d'alerte précoce</i>
Résultat 3 : les bonnes pratiques sont identifiées et vulgarisées
<i>Produit 3.1. Meilleure connaissance des changements climatiques et de l'adaptation</i>

ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS

Documents Phase préparatoire PIF

Document de projet et annexes

Plans de travail et budgets du projet

Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) APR/PIR Année 2013

Rapports des comités de pilotage nationaux

Rapports techniques et publications de projets

Rapport programme

Rapport capitalisation des résultats PANA

Série rapports de la coordination des projets du PANA

Série de rapports de mission des équipes nationales

Série rapports d'ateliers

Rapport de l'évaluation mi-parcours

Articles divers

Série de rapports techniques d'études

Etc.

ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?²			
•	•	•	•
•		•	•
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
•	•	•	•
•	•	•	•

² voir cadre logique

³ Renforcer les capacités des communautés agricoles (incluant la culture, l'élevage et la pêche) à s'adapter au changement climatique en RDC

ANNEXE D: ÉCHELLES DE NOTATIONS

<i>Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes</i>	<i>Notations de durabilité :</i>	<i>Notations de la pertinence</i>
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants 1 Improbable (U) : risques graves	2 Pertinent (P) 1 Pas pertinent (PP) <i>Notations de l'impact :</i> 3 Satisfaisant (S) 2 Minimale (M) 1 Négligeable (N)
<i>Notations supplémentaires le cas échéant :</i> Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)		

ANNEXE E : FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les

Annexe I - TdR

évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation⁴

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *lieu* le *date*

Signature : _____

⁴www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

Page d'introduction :

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Pays, les régions concernées par le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Membres de l'équipe d'évaluation

Résumé

- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- Acronymes et abréviations (Voir : Manuel de rédaction du PNUD⁶)

Introduction

- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

Description et contexte de développement du projet

- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

Pertinence du Projet

- Pertinence locale et nationale
- Pertinence par rapport aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement
- Pertinence par rapport à la stratégie du FEM sur l'Adaptation
- Pertinence par rapport aux interventions du PNUD dans le Pays

Développement et mise en œuvre du projet

- Eléments clés du développement et de la planification du projet
- Gestion du Projet & Coûts efficacité (efficience)
- Arrangements de Gestion
- Gestion du projet et mise en œuvre
- Planification financière par composante et delivery
- Cofinancement planifié et actuel
- Gestion adaptative et flexibilité
- Supervision par le PNUD

Performance et Résultats du Projet (Efficience)

- Progrès vers la réalisation des Résultats

⁵Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

⁶ Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

Annexe I - TdR

- Résultat 1
 - Résultat 2
 - Résultat 3
- Atteinte des Indicateurs
- Atteinte dans la levée des barrières

Performance des paramètres clés du FEM

- Participation des parties prenantes
- Durabilité
 - Risques financiers et durabilité
 - Risques Sociopolitiques et durabilité
 - Cadre Institutionnel et Gouvernance
 - Risques Environnementaux
- Rôle catalytique : réplication et Mise à l'échelle

Suivi et Evaluation

- Suivi Rapportage et évaluation du projet
- Suivi environnemental
- Impacts du Projet

Leçons apprises et recommandations

- Leçons à partir des expériences du Projet
- Recommandations

Annexes

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation